



A R R E S T DU CONSEIL D'ESTAT DU ROI,

QUI ordonne que les Propriétaires anglois de Papiers du Canada, seront admis à la liquidation ordonnée par les arrêts du Conseil des 15 décembre, 29 juin & 2 juillet 1764, & qui en règle les formalités.

Du 9 may 1766.

Extrait des Registres du Conseil d'Etat.

L E R O I s'étant fait représenter la Convention signée à Londres le 29 mars dernier, entre Sa Majesté & le Roi de la Grande-Bretagne, au sujet des Papiers de Canada, de propriété angloise : & Sa Majesté voulant autoriser les sieurs ses Commissaires, députés pour la liquidation desdits papiers, à faire toutes les opérations relatives à l'exécution de ladite Convention. Oûi le rapport ; **LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL**, a ordonné & ordonne que tous les Billets de monnoie, Lettres de change &

AN 1766